



Affaire 06-090626

Dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale (EVS) – année 2026

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 03 juin 2026 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 27

Absents : 00

Procurations : 02

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE
Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

----- EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le NEUF JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

PROCURATION(S) : ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à BOYER Annie Claude – MAURER Mhedi Conseiller Municipal à PAYET Johnny

Publicité faite le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM06-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Affaire 06-090626

Dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale (EVS) – année 2026

Le maire informe l'assemblée que les maisons de quartier, et notamment celles labellisées Espaces de Vie Sociale, organisent régulièrement des sorties familiales en dehors de la commune, pour que leurs adhérents puissent découvrir La Réunion. Inscrits dans la philosophie de la convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Afin de soutenir ces actions favorisant la cohésion, le partage et la découverte du territoire réunionnais, il est proposé d'accompagner les maisons de quartier et espaces de vie sociale constitués en association, afin de leur permettre de programmer des sorties avec leurs adhérents et bénéficiaires.

Cette aide en nature serait constituée par le financement, pour chaque maison de quartier ou espace de vie sociale, deux sorties en bus par an (un bus de 50 à 59 places), soit un par semestre.

Pour bénéficier de ce dispositif, et afin de garantir la cohérence du dispositif avec les orientations de la Convention Territoriale Globale (CTG) et les objectifs de la Caisse d'Allocations Familiales en matière d'Animation de la Vie Sociale (AVS), chaque demande fera l'objet d'une instruction préalable par le service Centre Social / CTG du CCAS (voir fiche en annexe).

Ainsi, les demandes devront être formulées au Maire par les associations concernées (uniquement maisons de quartier et espaces de vie sociale) par courrier au moins 1 mois avant la sortie. Cette instruction visera à vérifier :

- L'intérêt collectif de la sortie ;
- Son inscription dans le projet social de la structure demandeuse ;
- Sa contribution aux objectifs de développement du lien social, de participation des habitants, d'accès aux loisirs, de découverte du territoire et de soutien à la vie associative locale ;
- Les conditions d'organisation et de sécurité de l'action ;
- La cohérence de la demande avec les orientations de la politique d'animation de la vie sociale portée par la commune et ses partenaires.

Un compte-rendu simplifié pourra être demandé à l'issue de l'action afin de valoriser les effets produits auprès des habitants et de contribuer à l'évaluation des actions soutenues dans le cadre de la CTG. La commune se charge ensuite de procéder à la réservation du bus avec une société de transport.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** le dispositif pour l'année 2026, le dispositif de prise en charge des sorties en bus des maisons de quartier et associations labélisées Espace de vie Sociale selon les termes précités,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM06-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Conseil municipal
du mardi 09 juin 2026
Rapport

FICHE DE DEMANDE DE SOUTIEN AUX SORTIES FAMILIALES ET COLLECTIVES AVS

1. Identification de la structure

- Nom de l'association :
- EVS ou Maison de quartier concerné :
- Référent de l'action :
- Téléphone :
- Mail :

2. Description de l'action

- Intitulé de la sortie :
- Date prévue :
- Lieu de destination :
- Nombre prévisionnel de participants :
 - Adultes :
 - Enfants :
 - Seniors :
- Publics concernés :
 - Familles
 - Jeunes
 - Seniors
 - Habitants du quartier
 - Autres

3. Objectifs poursuivis

- ☐ Renforcer le lien social
- ☐ Favoriser la participation des habitants
- ☐ Développer les relations intergénérationnelles
- ☐ Faciliter l'accès aux loisirs et à la culture
- ☐ Favoriser la découverte du territoire réunionnais
- ☐ Soutenir la parentalité
- ☐ Valoriser l'engagement bénévole
- ☐ Autres : _____

4. Intérêt de la sortie

- Quels sont les besoins auxquels répond cette sortie ?
- Quels bénéfices sont attendus pour les habitants ?
- Comment cette sortie s'inscrit-elle dans le projet social de la structure ?

5. Organisation

- Nombre d'accompagnateurs :
- Modalités d'encadrement :
- Participation financière éventuelle des habitants :

6. Avis du service Centre Social / CTG

Critères	Oui	Non
Cohérence avec le projet social	☐	☐
Contribution aux objectifs AVS	☐	☐
Conditions d'organisation satisfaisantes	☐	☐
Demande recevable	☐	☐

Avis : Favorable / Défavorable

Signature du service instructeur.